

CONTRAT EXPOSANT

Merci de bien vouloir compléter le **formulaire en ligne** puis transmettre le contrat exposant dûment complété et signé par courriel à cnbd@cd2e.com

Entre les soussignées

La société :

Adresse :

Code postal, ville, pays :

Téléphone :

Mail :

Représentée par :

Dûment habilité à engager la société en qualité de (fonction) :

Désignée ci-après "l'exposant", d'une part

Et

CD2E

Base 11/19, Rue de Bourgogne

62 750, Loos-en-Gohelle, France

+33 (0)3 21 13 06 80

cnbd@cd2e.com

Représentée par : Frédérique SEELS, dûment habilitée à engager la société en qualité de Directrice Générale

Désignée ci-après "CD2E", d'autre part

UN ÉVÈNEMENT DU

ORGANISÉ PAR



RÉSEAU
BÂTIMENT
DURABLE

CD2E

ACCÉLÉRATEUR
DE L'ÉCO-TRANSITION



OFFRE EXPOSANT

Le Congrès National Bâtiment Durable, 11ème édition

Le Congrès National Bâtiment Durable (CNBD) est un Congrès itinérant organisé par l'un des 26 centres de ressources et clusters, membres du Réseau National Bâtiment Durable. De retour dans les Hauts-de-France, cette 11ème édition du CNBD est organisée par le CD2E et se déroulera à Lille Grand Palais, les 4 et 5 septembre 2025.

Toutes les infos : <https://www.congresbatimentdurable.com/>

En participant en tant qu'exposant au CNBD, vous donnez une tribune d'ampleur à vos projets et solutions auprès de 3000 maîtres d'ouvrage, bailleurs, promoteurs, investisseurs immobiliers, élus, collectivités, aménageurs, maîtres d'œuvre, architectes, urbanistes, bureaux d'études, économistes, ingénieurs, industriels, constructeurs, charpentiers, menuisiers, distributeurs, chercheurs, formateurs, etc.

Avantages

Une réduction de 5% sera accordée aux adhérents du CD2E à jour de leur cotisation (l'adhésion doit couvrir l'événement).

Un salon éco-conçu

Nous disons adieu aux structures sur mesure et favorisons la location de structures en bois modulaires, réutilisées (elles ont notamment été utilisées lors des Jeux Olympiques 2024), réutilisables et innovantes. 70% du bois pour les stands provient de forêts françaises du Massif central.

Afin de réduire notre empreinte carbone, nous n'utiliserons pas de moquette à usage unique. Nous faisons également le choix de ne pas distribuer de goodies.

La majorité des supports de signalétique seront en carton recyclé et recyclable.

Votre stand

Votre stand sera équipé d'équipements de base à savoir : table, chaises, boîtier électrique, spots, plante (pour les 12 et 24 m²).

Vous aurez la possibilité d'ajouter d'autres équipements, disponibles dans un catalogue qui vous sera envoyé par courriel après validation de votre inscription. Ces équipements, dits 'hors dotation', seront directement gérés par l'équipe de Lille Grand Palais.

Guide de l'exposant

Après validation de votre inscription, vous recevrez par courriel un guide de l'exposant dans lequel seront détaillées toutes les informations pratiques (accueil, contacts, horaires, modalités pour le montage et démontage de votre stand, etc.).

Communication

Après validation de votre inscription et en fonction de l'offre sélectionnée, vous recevrez un courriel contenant la liste des éléments de communication à nous transmettre.

TARIFS EXPOSANT SUR LE CONGRÈS NATIONAL BÂTIMENT DURABLE 2025

Entourez les cases d'offres qui vous correspondent et reportez le montant total de votre participation en bas du tableau

Tous les tarifs indiqués ci-dessous sont en HT. Le CD2E est assujéti à la TVA (20%).

	4m ² *	6m ²	12m ²	24m ²
Tarif	2 800€	3950€	6 300€	10 200€
Tarif préférentiel early bird pour un engagement avant le 17 mars 2025	2 240€	3 160€	5 040€	8 160€
STAND AMÉNAGÉ				
Stand (cloison murale) et demi cloison ajourée	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Table	1 Petite	1 Petite	1 Grande	1 Grande
Chaises	2	2	2	4
Boitier électrique 1Kw-5A mono	1	1	1	1
Rampe de 3 spots	1	1	2	2
Signalétique stand	1	1	1	1
Plante d'angle décorative	-	-	1	2
Le m ² supplémentaire (par multiple de 2)	-	-	650€	650€
SOUS-TOTAL 1	€	€	€	€
BILLETTERIE				
Badge Congrès (conférence + salon) - 2j	1	1	2	4
Ticket repas 2j	1	1	2	4
Badge Congrès 1/2 tarif - 2j	-	-	10	20
Badge visiteur (uniquement salon) - 1j	5	10	20	40
Dîner de Gala (nb de places limité) - nb de repas inclus	-	-	-	2
Table VIP (10 pers.)	2 000€	2 000€	2000€	1600€
SOUS-TOTAL 2	€	€	€	€
COMMUNICATION				
Logo sur éléments de signalétique	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Logo et présentation sur le site CNBD	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Coordonnées de la structure dans le cahier du congressiste	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Nom de la structure sur le plan du salon	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Diffusion d'un film de 2mn (sans son) dans le hall d'expo	1 250€	1 250€	1 250€	1 250€
Une publication dédiée à la structure sur la page LinkedIn du CNBD	200€	200€	200€	200€
Mise en avant de la structure dans un mailing d'invitation au CNBD auprès de notre base de données qualifiée	250€	250€	250€	250€
Sur le salon : 1 Carré pitch (pitch 10mn + QR 5mn) (nombre de places limité)	650€	650€	650€	650€
Conférence d'une heure au cœur du salon (nombre de places limité)	2 500€	2 500€	2 500€	2 500€
SOUS-TOTAL 3				
TOTAL HT (1+2+3)	€	€	€	€
TOTAL TTC (TVA 20%)	€	€	€	€

ESPACE JEUNES POUSSÉS

Reservé aux porteurs de projets

Le pack comprend 1 emplacement dans l'espace jeunes poussés, des pitches, 1 entrée salon et l'organisation de rdv BtoB

490€

*Réservé aux jeunes entreprises de moins de 2 ans

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont conclues entre, d'une part, L'association CD2E

Siège social : Rue de Bourgogne – Base du 11/19 62750 Loos-en-Gohelle (FR)
cnbd@cd2e.com Tél. : +33(0)3 21 13 06 80 – Siret : 88756977000019

Et, d'autre part,

Toute personne physique ou morale (dénommée ci-après « l'Exposant »)

Article 1 – Objet

La prestation concernée est la location d'un stand lors du CNBD 2025. Elle est limitée à un stand par structure.

Article 2 – Durée

L'événement dure 2 jours, du 04/09/25 au 05/09/25.

Article 3 – Destinataire

La location d'un stand est exclusivement réservée aux structures engagées dans l'éco transition et développant des solutions relevant du bâtiment durable, des énergies nouvelles et renouvelables, de l'économie circulaire, de l'urbanisme circulaire et de l'achat public durable.

Les stands de 4m² sont réservés aux jeunes entreprises inscrites au RCS depuis moins de 2 ans.

Une "jeune pousse" est un porteur de projet non immatriculé au RCS proposant une solution décarbonée dans les domaines concernés, recherchant des partenaires et/ou financeurs.

Article 4 – Contenu

Cf. « Offre exposant »

Article 5 – Montant

Cf. « Tarifs »

Les montants indiqués sont Hors Taxes (HT).

Le CD2E est assujéti à la TVA (20%).

Pour les signataires étrangers, le numéro de TVA intracommunautaire du CD2E est FR55887569770.

Article 6 – Demande

Le nombre total de stand étant limité, les demandes seront traitées par ordre d'arrivée et d'engagement.

Afin de faire sa demande de location de stand, l'Exposant complétera le formulaire en ligne puis transmettra par courriel à cnbd@cd2e.com le contrat exposant dûment complété et signé.

En l'absence de ces éléments, la location ne sera ni enregistrée ni comptabilisée.

Article 7 – Validation

A réception des éléments, le CD2E procédera à la facturation du stand. La facture sera envoyée par courriel à l'adresse communiquée par l'Exposant.

Article 8 – Paiement

Le paiement est exigible sous 30 jours à réception de la facture.

Les moyens de paiement sont :

-Par chèque bancaire à l'ordre du «CD2E » et envoyé à l'adresse du siège social.

-Par virement bancaire sur le compte du CD2E :

IBAN : FR7642559100000802763542728

En l'absence de règlement, la location ne sera ni enregistrée ni comptabilisée. A réception du règlement, la location sera confirmée par un courriel (à l'adresse communiquée par l'Exposant) accompagné de la facture acquittée. Il revient à l'Exposant de vérifier qu'il a bien réceptionné la confirmation par courriel. Dans le cas contraire, ce dernier se rapprochera de Marie JACOB par courriel à cnbd@cd2e.com pour obtenir les informations.

Article 9 – Droit de regard

La direction du CD2E et le Réseau Bâtiment Durable s'octroient un droit de regard sur la demande de location de stand et s'autorisent à réfuter celle-ci sans avis motivé. L'exercice de ce droit entraîne, en cas de règlement par le demandeur, l'envoi d'un avoir et d'un remboursement.

Article 10 – Désistement de l'Exposant

En cas de désistement ou de non-occupation du stand pour une raison quelconque, les sommes versées et/ou restant dues partiellement ou totalement au titre de la location du stand sont acquises par le CD2E, même en cas de relocation par le CD2E à un autre Exposant.

Article 11 – Cession totale ou partielle

Cession totale

Le stand attribué à un Exposant doit être occupé par ce dernier. La cession d'un stand sous une forme quelconque est formellement interdite sous peine de fermeture immédiate de celui-ci.

Cession partielle

A partir de 12m², le stand peut être partagé avec un partenaire unique quelque soit la taille du stand.

Le signataire porte la responsabilité du présent contrat "exposant" et le paiement de la facture associée.

La direction du CD2E et le Réseau Bâtiment Durable s'offre un droit de regard sur le partenaire "invité".

La cession partielle engendre un coût supplémentaire de 200€ HT et fera l'objet de modalités particulières disponibles sur demande par courriel à cnbd@cd2e.com

Article 12 – Tenue du stand

Le CD2E établit le plan du salon et effectue la répartition des emplacements librement, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par l'exposant.

L'Exposant prendra le stand attribué dans l'état où il se trouve et devra le maintenir dans le même état. Les objets ne servant pas à la présentation du stand doivent être mis à l'abri des regards des visiteurs. Le CD2E décline toute responsabilité en cas de vol et/ou dégradation des objets personnels ou professionnels de l'Exposant. Le stand devra être occupé en permanence pendant les heures d'ouverture par une personne compétente. Les Exposants ne dégarniront pas leur stand avant la fin de la durée de location.

Article 13 – Annulation du salon

Dans les cas où, pour des raisons majeures, imprévisibles ou économiques, le salon ne peut avoir lieu, les demandes d'admission sont annulées et les sommes disponibles après le paiement des dépenses engagées sont réparties entre les exposants au prorata des sommes versées par chacun d'eux..

Article 14 – Assurance Responsabilité Civile

L'Exposant doit être titulaire d'une assurance Responsabilité professionnelle garantissant ses activités et les conséquences pécuniaires de tout dommage causé du fait d'un de ses salariés sur son stand et au sein du CNBD 2025. L'Exposant s'engage à maintenir ces garanties et assurances pendant toute la durée de sa location et en apporter la justification sur demande du CD2E.

Article 15 – Photographies, films, bandes-son

L'Exposant autorise le CD2E et les membres du Réseau Bâtiment Durable à utiliser toutes prises de vue représentant ses salariés, ses partenaires, ses visiteurs ainsi que son stand (y compris toutes représentations de ses marques, logos et produits) effectuées au cours du CNBD 2025, pour l'utilisation par le CD2E et les membres du Réseau Bâtiment Durable exclusivement, et ce quel qu'en soit le support (y compris les sites web) sauf refus express notifié au CD2E.

Article 16 – Diffusion et protection des données personnelles

Nous vous informons que les données enregistrées sont susceptibles d'être données à des fins non commerciales ou commerciales aux membres du Réseau Bâtiment Durable, organisateurs des prochaines éditions.

Conformément au Règlement Général européen sur la Protection des Données à caractère personnel n°2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous avez à tout moment un droit d'accès, de rectification, de suppression des données vous concernant.

Signature du responsable légal/représentant de la structure et tampon :

En signant, je reconnais avoir pris connaissance et accepte les CGV.